



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, convoquée le 23 octobre 2012 à 19 h 00 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général, le directeur général adjoint et trésorier et la greffière sont présents.

La greffière procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

**RÉSOLUTION 2012-10-546
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'ajourner, à compter de 19 h 35, la séance pour quelques minutes avant de débiter le déroulement de l'ordre du jour.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-547
RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE reprendre la séance à 19 h 53.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-548
SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PRINCIPES – PROJET DU CENTRE
D'EXCELLENCE SUR GLACE**

ATTENDU QUE le 22 décembre 2008, le conseil de la Ville de Boisbriand, par sa résolution 2008-12-897, jetait les bases d'un partenariat avec la Ville de Blainville en vue de la réalisation du projet du Centre d'excellence sur glace sur le territoire de Boisbriand;

ATTENDU QUE le 16 décembre précédent, le conseil de la Ville de Blainville, par sa résolution 2008-12-1166, avait fait de même à l'égard du projet;

ATTENDU QUE ce partenariat, à l'origine, reposait sur un partage entre les deux municipalités des responsabilités et des engagements financiers découlant du projet;

ATTENDU QUE les Villes de Blainville et de Boisbriand désirent consolider leur participation dans ce projet selon leurs besoins respectifs et ce, afin d'en assurer le succès à court, moyen et long termes;

ATTENDU QUE les deux (2) municipalités se sont entendues sur divers éléments reliés à leur participation respective dans ce projet, avec l'accord de l'organisme Le Centre d'excellence sur glace pour les éléments qui le concernent;

ATTENDU QU'il y a lieu de consolider le tout dans une Entente de principes.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY**

D'approuver le Projet du Centre d'excellence sur glace – Entente de principes, version du 23 octobre 2012, conditionnellement à ce que l'article 10 soit modifié de manière à préciser que la Ville de Boisbriand pourra toujours bénéficier d'un bloc d'heures de location de glace durant les périodes achalandées.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente de principes à intervenir entre la Ville de Blainville, la Ville de Boisbriand et le Centre d'excellence sur glace relativement au projet du Centre d'excellence sur glace, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser, conformément à l'article 22.6 de la convention d'emphytéose, le remplacement du titulaire de l'emphytéose, soit le Centre d'excellence sur glace par la Ville de Blainville et d'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-549
SIGNATURE D'UNE ENTENTE – CRÉATION DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX BLAINVILLE-
BOISBRIAND**

ATTENDU QUE les Villes de Blainville et de Boisbriand (*ci-après nommées* « MUNICIPALITÉS ») sont engagées depuis plusieurs années dans la recherche de solution pour le développement des activités de loisirs sportives, récréatives, communautaires et culturelles ayant cours sur leur territoire;

ATTENDU QUE les MUNICIPALITÉS ont des besoins communs en ce qu'elles souhaitent voir se développer des activités de loisirs sportives et

récréatives sécuritaires et accroître l'offre de services adéquats à leur population, dans l'intérêt de leurs citoyens et des organismes sportifs opérant sur leur territoire;

ATTENDU QUE le Centre d'excellence sur glace, construit sur le territoire de Boisbriand, constitue une infrastructure sportive et récréative qui répond aux besoins de la population des MUNICIPALITÉS;

ATTENDU QUE ce projet a été rendu possible et a pu se réaliser grâce à l'appui de chacune des MUNICIPALITÉS;

ATTENDU QUE malgré leurs intentions et objectifs communs, les MUNICIPALITÉS ne disposent pas des mêmes ressources leur permettant d'appuyer financièrement tout projet d'équipements régionaux, dont le Centre d'excellence sur glace;

ATTENDU QUE les Municipalités désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* pour créer une régie intermunicipale.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL**

D'autoriser la création de la Régie intermunicipale des équipements régionaux Blainville-Boisbriand;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente à intervenir entre les villes de Blainville et Boisbriand relative à la création de la Régie intermunicipale des équipements régionaux Blainville-Boisbriand, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-550
TRAVAUX DE STABILISATION DE LA RIVIÈRE CACHÉE – ACTES
D'ACCORD**

**PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE**

DE modifier la résolution 2012-10-516, adoptée le 2 octobre 2012 de manière à augmenter la compensation de la Ville à la somme de 71 412 \$.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer les actes d'accord et de répartition, version du 17 octobre 2012, à intervenir avec les propriétaires des 1537 et 1541, rue Aristote.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel Morneau

- Articles 1 et 2

**RÉSOLUTION 2012-10-551
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE lever la séance à 20 h 05.

Adoptée
